

REUNION ORDINAIRE DU MARDI 28 FEVRIER 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2023.
2. Proposition de renouvellement de l'adhésion à la prestation retraite du Centre de Gestion du Loiret.
3. Mise à jour du document unique.
4. Choix des entreprises pour les travaux de l'agence postale communale.
5. Demande de devis pour levé topographique du cabinet médical et de ses abords.
6. Proposition de demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création du parcours de santé.
7. Proposition de mise à l'enquête publique des projets de zonages d'assainissement.
8. Proposition d'établissement d'un acte de constitutions de servitudes.
9. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023.

Etaient présents : G.LEGRAND, P. COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, M.DELARUE, N.SERGENT, S.BOUDIN.

Absents représentés : D.PIGEAU par MP.RENAUD, C.LORENTZ par G.LEGRAND.

Absents excusés : K.LE GOVIC, A.DESNOUS, C.GRESTEAU, A.GOBERT, E.PERON.

Secrétaire de séance : A.BOUCHERY.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Proposition d'expertise pour le pont de la Saussaye.
- Proposition de relevé topographique pour le cimetière.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DELIBERATIONS

Adhésion prestation retraite

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2016, le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET propose une nouvelle prestation retraite qui permet, aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation ainsi que le renseignement direct de leurs agents. Pour le bon fonctionnement du service et celui-ci étant payant, l'accord de la collectivité doit être préalable à toute demande directe de l'agent (rendez-vous, dossier traité).

Par délibération n° 2022-64 du 29 novembre 2022, le Conseil d'administration a fixé les tarifs de ce service comme suit :

PRESTATIONS	TARIF PAR PRESTATION (COLLECTIVITE AFFILIEE)	TARIF PAR PRESTATION (COLLECTIVITE NON AFFILIEE)
Constitution du dossier de liquidation	90 €	140 €
Constitution du dossier de liquidation dans l'année suivant la demande d'avis préalable	50 €	70 €
Constitution du dossier de liquidation dans l'année suivant la simulation	50 €	70 €
Demande d'avis préalable	70 €	120 €
Rendez-vous individuel	40 €	40 €
Fiabilisation et qualification des comptes individuels de retraite (QCIR)	30 €	50 €
Régularisation de cotisations, rétablissement au régime général	30 €	50 €
Simulation de calcul à la demande de l'agent	50 €	70 €

La Commune avait adhéré à ce service en 2016, puis cela a été renouvelé en 2019 et 2020. Il convient donc de renouveler cette adhésion afin de pouvoir permettre de ces prestations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Approbation de la mise à jour du document unique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels. Ce document recense l'ensemble des risques auxquels sont exposés les agents communaux. Il appartient à l'autorité territoriale de réduire et de supprimer ces risques professionnels afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique.

Dans cet objectif, une actualisation du document unique et des plans d'actions de prévention doivent être régulièrement mis en œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise à jour du document unique réalisé en 2022 par le conseiller de prévention mis à disposition et notre assistant de prévention.

Choix des entreprises pour les travaux de l'agence postale communale.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues suite à la consultation relative aux travaux de création de l'agence postale communale.

Le Conseil Municipal, suite après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1, gros œuvre - ALEGRE : 31 084,15 € HT soit 37 300,98 € TTC.
- Lot 2, charpente–couverture - ALEGRE : 15 348,88 € HT soit 18 418,65 € TTC.
- Lot 3, menuiserie – DUPEU : 6 027 € HT soit 7 232,40 € TTC.
- Lot 4, électricité - FORGEARD : 6 070,00 € HT soit 7 284,00 € TTC.
- Lot 5, climatisation - FORGEARD : 3 072€ HT soit 3 686,40 € TTC.
- Lot 6, plâtrerie - A.M.G : 4 551,50 € HT soit 5 461,80 € TTC.
- Lot 7, carrelage - MALIK : 4 286,33 € HT soit 5 143,60 € TTC.
- Lot 8, peinture - PERCHE : 2 296,80 € HT soit 2 756,16 € TTC.

Soit pour l'ensemble, un montant de 72 736,66 € HT, soit 87 283,99 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette commande. Les services de la Poste, qui financent en grande partie cet équipement, seront informés des montants des travaux.

Plan topographique. Cabinet médical et abords.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition relative à l'établissement d'un plan topographique du terrain d'emprise du cabinet médical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la Gâtinaise de topographie pour un montant de 1 300 € HT soit 1 560 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette commande.

Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un parcours sportif, santé et bien-être.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une troisième demande de subvention, auprès de l'agence Nationale du Sport, pour la création du parcours sportif, santé et bien-être.

Après réajustement et rencontre avec les représentants de cette agence, le coût prévisionnel des travaux a été modifié et s'élève à 67 055,16 € H.T, soit 80 466,19 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et une abstention, décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 24 246 € et établit et adopte le plan de financement comme suit :

	Montant H.T.
Agence Nationale du Sport	24 246,00 €
Contrat Régional Solidarité Territorial	9 100,00 €
DETR 2023	18 267,00 €
Auto financement	15 442,16 €
Total	67 055,16 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Mise à l'enquête publique des projets de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Monsieur le Maire expose les résultats de l'étude de définition des projets de zonages d'assainissement de la Commune, réalisée par le Bureau d'Etudes Setec Hydratec.

Il convient maintenant de mettre à l'enquête publique les conclusions de cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les projets des zonages d'assainissement tel que définis par les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales de l'étude citée ci-dessus, et annexées à la présente et autorise Monsieur le Maire, à lancer la procédure d'enquête publique des projets de zonages d'assainissement conformément aux articles 3 et 4 du décret du 3 juin 1994 abrogés par les articles R.2224.8 et R.2224.9 du Code Général des Collectivités Territoriales (créés par le décret du 7 avril 2000, modifiés par le décret du 29 décembre 2011 et le décret du 11 septembre 2007 respectivement).

Devis d'expertise du pont de la Saussaye

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'expertise du pont de la Saussaye, franchissant le ruisseau l'Œuf.

Un pré diagnostic fait état de désordres structurels sur cet ouvrage qui pourraient provoquer son effondrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le bureau d'études BETERS OA pour un montant de 2 080 € HT, soit 2 496 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette commande.

Levé topographique - Cimetière communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition relative à l'établissement d'un levé topographique et la réalisation d'un plan précis du cimetière. Ce document permettra une meilleure gestion des emplacements des concessions et un réaménagement des allées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la Gâtinaise de Topographie pour un montant de 2 800 € HT, soit 3 360 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette commande.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'établissement d'une servitude afin de faciliter la vente d'une parcelle (AB 184) en permettant le passage des réseaux sur une parcelle communale. Après en avoir débattu, et faute de précisions suffisantes, aucune décision n'est prise sur ce point.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la problématique de la fourniture d'eau au Domaine de Chameroles. A l'heure actuelle, il n'y a plus d'abonnement de souscrit auprès de notre service des Eaux. A l'origine, l'ASL était l'abonné mais celle-ci a été placée en liquidation judiciaire il y a quelques années. La facturation a été maintenue au nom de cette entité en espérant récupérer une partie des dettes par l'administrateur judiciaire, sans suite pour l'instant. Il a ensuite été demandé à AJ associés, administrateur judiciaire de l'association des copropriétaires, de reprendre le contrat à leur nom. Aucun retour n'a été donné à cette demande. Dans la situation actuelle, il n'y a donc plus d'abonné et l'eau est délivrée gratuitement aux derniers résidents encore présents, la Commune ne pouvant priver ces personnes d'eau potable. La Commune vient de procéder, début février, au changement du compteur d'eau du Domaine, l'ancien ne fonctionnant plus. Or, depuis la mise en service du nouveau dispositif de comptage, les consommations d'eau apparaissent démesurées, à savoir 110 m³ en moyenne chaque jour pour 15 à 20 personnes présentes sur le site. Cette consommation représente environ celle à l'année d'une famille avec 2 enfants (facture type de 120 m³) ou l'équivalent de 4 à 5 camions citernes. Ce volume distribué étant soumis à la taxe prélevée par l'Agence de l'Eau, la Commune va devoir en plus reverser près de 12 000 € (0,40 € environ par m³). Afin de ne pas priver d'eau les derniers résidents du Domaine, mais en même temps éviter le gaspillage de la ressource en eau, le Conseil Municipal souhaite mettre en place une solution permettant une distribution de l'eau dans des conditions différentes de celles actuelles. Une lettre dans ce sens va être envoyée à la Sous-Préfecture de PITHIVIERS.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendra que la Commune se prononce pour ou contre un reversement des excédents des budgets Eau Assainissement à La CCDP lors du transfert de compétences.

- Philippe COLMAN informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de mesures d'économie d'énergie initiées par l'ADEME et le PETR, une pré-étude d'une installation commune de chauffage entre la Mairie, l'école élémentaire, et éventuellement la MARPA et le Lancelot, sera présentée le 4 avril prochain.
- Marie Pierre RENAUD s'interroge sur l'état de la Chapelle de Gallerand et qu'il faudrait réfléchir à une éventuelle restauration.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 mars à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie- Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline Représentée par G.LEGRAND.	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine Absente excusée	Mme PIGEAU Delphine Représentée par MP RENAUD.	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie Absente excusée	Mme GRESTEAU Claire Absente excusée	M. GOBERT Aurélien Absent excusé	Mme PERON Emilienne Absente excusée	